

2, rue du Moulin 31310 Montesquieu-Volvestre
Tél. : 06 52 57 45 10
www.ecolemusiquearize.fr

mail : contact@ecolemusiquearize.fr
www.facebook.com/ecolemusiquearize

Adhésion à l'école de musique de l'Arize¹ 40 € pour l'année par famille

Forfait annuel des cours²

Nom du cours Durée et contenu	Tarifs dégressifs par famille		
	1 ^{er} inscrit	2 ^{ème} inscrit	3 ^{ème} inscrit
Cours d'instrument individuel + Formation musicale ½ h d'instrument en face à face avec 1 professeur + 45mn de solfège, chants et rythme en cours collectif...	600 €	500 €	400 €
Cours de chant individuel Ado / Adulte ½ h de techniques vocales, rythmes et chants en face à face avec un professeur,	550 €	450 €	350 €
Éveil Musical 45 min d'éveil collectif pour les enfants de 3 à 6 ans	350 €	250 €	150 €
Ateliers (chant, jazz, pop-rock, classique, percussions...) Pratique en groupe avec plusieurs instruments • 2 h par quinzaine pour un élève non inscrit à un cours d'instrument • 2 h par quinzaine pour un élève déjà inscrit à un cours d'instrument	380 € 150 €	330 € 100 €	280 € 80 €
Groupe Vocal Adultes, ADOS • 1 h pour une personne déjà inscrite à l'école • 1 h pour une personne non inscrite à l'école	100 380 €	80 280 €	60 200 €
Formation Musicale 45mn de solfège, chants et rythme en classe... Possibilité de classes adultes et enfants séparées selon nombre d'inscrits	250 €	200 €	150 €
Groupe Vocal Enfants (7 -12 ans) • 1 h pour un enfant déjà inscrit à l'école • 1 h pour un enfant non inscrit à l'école	100 350 €	50 300 €	30 250 €

Les paiements sont regroupés par famille et sont réglables à l'année au moment de l'inscription.

Il y a trois options de paiement :

- soit 1 chèque pour l'année,
- ou 3 chèques datés du jour de l'inscription pour les périodes « septembre à décembre » (4 mois), « janvier à mars » (3 mois) et « avril à juin » (3 mois). (Ces chèques seront encaissés en début de chaque période, soit septembre, janvier et avril),
- ou 10 chèques datés du jour de l'inscription pour chaque mois. Ces chèques seront encaissés en début de chaque mois.

L'adhésion doit être incluse dans le montant du 1^{er} chèque.

Les mesures sanitaires appropriées seront mises en place pendant les enseignements.

¹ Par famille, pour l'année et à régler à l'inscription quelle que soit la date d'inscription.

² Le paiement se fait à l'année en 1 ou plusieurs règlements par chèque(s) à l'ordre de « Ecole de musique de l'Arize ».